

# PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



Fédération française d'études et de sports sous-marins



## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE PSP 28

Le dimanche 08 février 2026 à  
CHATEAUDUN de 8h à 18h



# **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL d'EURE ET LOIR de**

***PLONGEE SPORTIVE EN  
PISCINE***

**Le 08/02/2026 de 8h/18h**



Club support « Le Subaquatique Dunois » Centre  
nautique Roger Creuzot

19, rue du Champde  
28200 CHÂTEAUDUN

Piscine de 25m + bassin d'échauffement

# INSCRIPTION

## les coordonnées du chef d'équipe tél et mail devront être précisées

Le coût de l'inscription s'élève à 12€ par compétiteur inscrit via le lien HelloAsso :

[08/02/2026 - Championnat Départemental 28 Plongée Sportive en Piscine](#)

Le chef d'équipe PSP du club participant, dès lors que lui-même a fait parvenir le fichier d'inscription à l'organisation, se porte garant de la conformité du dossier d'inscription de l'ensemble des engagés du club. Il devra être en mesure de fournir les documents obligatoires des concurrents licence, assurance, niveau de plongée, certificat médical de moins d'un an mentionnant compétition PSP et une autorisation sur ce certificat en cas de sur classement.

Chaque club est libre d'inscrire le nombre de compétiteurs qu'il souhaite dans la limite de 16, suivant le fichier d'inscription. Chaque club ne pourra inscrire qu'un maximum de 2 équipes au relais. Les clubs du département 28 et de la région Centre seront prioritaires. Le nombre de compétiteurs est limité à 60.

Chaque participant à l'évènement renonce à son droit à l'image dans la limite d'une publication sur le site web et la page Facebook du club Subaquatique dunois de Châteaudun, du codep28 et de toutes les instances régionales et nationales de la FFESSM.

Les images et ou vidéos prises au cours de l'événement pourront être librement diffusées à l'ensemble des participants dans la mesure où ils s'engagent à n'en faire usage (visualisation, diffusion) que dans un cadre strictement privé.

Les dossiers d'inscription devront être complets et fournis avant la compétition, et envoyés avant le 30 janvier 2026

**Lien d'inscription compétiteur pour les chefs d'équipe :**



Une autorisation de participation pour chaque mineur devra être signées par ses parents ou son représentant légal.

L'envoi du fichier d'inscription rempli à l'organisation vaut acceptation du présent règlement de la compétition.

**L'ensemble des épreuves sera regroupé par catégorie d'âge.**

**Un classement scratch et un classement départemental seront réalisés par épreuve toutes catégories d'âge confondues.**

CONTACT : Isabelle HERAULT Juge-Arbitre

[Isabelle.Herault83@gmail.com](mailto:Isabelle.Herault83@gmail.com)

tel 07 83 83 31 53

# ACCUEIL

Les clubs seront accueillis le dimanche 08 février 2026, à partir de 08h00 dans le hall de la piscine, accès aux bassins à partir de 08h30.. Le chef d'équipe de chaque club prendra en charge la mise en place de son équipe selon les indications qui lui auront été fournies, un bracelet d'identification sera fourni à chaque concurrent et devra être conservé pendant toute la durée des épreuves.

Le chef d'équipe sera tenu de participer aux briefings d'avant épreuves.

**IL EST INTERDIT, PENDANT LA COMPETITION, DE S'ADRESSER AUX ARBITRES. SEUL LE CHEF**

**D'EQUIPE EST HABILETÉ A S'ADRESSER AU JUGE ARBITRE ADJOINT**

## VESTIAIRES

Les équipes auront accès aux bassins après s'être changés dans les vestiaires. Le complexe met à disposition des zones de vestiaires collectifs et individuels bien identifiés. Casiers à jeton ou pièce de 1 euro.

Les mineurs devront se changer dans des vestiaires individuels. Le chef d'équipe sera responsable de l'application de cette règle.

**Merci de respecter la pudeur des uns et des autres dans cette zone.**

Nous dégageons toute responsabilité quant aux effets personnels laissés dans les vestiaires

## MATERIEL SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR LE JOUR DE LA COMPETITION

Tous les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception des maillots de bains) et ne doivent présenter aucune modification. Le contrôle de conformité de tous les équipements sera effectué à la chambre d'appel et pourra l'être à n'importe quel moment de la compétition.

Chaque équipe devra disposer de son propre matériel (scaphandre).

Palmes : Seules les bi-palmes vendues dans le commerce sont autorisées sans aucune restriction de course ou de catégorie. Les Mono palmes sont interdites.

Tuba : Sauf règlement spécifique, cet équipement est optionnel. Seuls les tubas de plongée vendus dans le commerce sont autorisés. Le tuba frontal est interdit.

Masque de plongée : Les masques de plongée binoculaires sont obligatoires.

Vêtements de bain : Les concurrents doivent se présenter dans une tenue sportive non contraire à la décence.

- Pour les femmes, un maillot de bain 1 pièce ou 2 pièces,

- Pour les hommes, un maillot de bain. En dehors des maillots de bain, il est autorisé d'utiliser durant les compétitions des combinaisons de nage, de plongée, des textiles piscines avec l'accord du gestionnaire de la piscine.

**Appareils respiratoires :** L'utilisation de toute bouteille non conforme à la réglementation française en vigueur est strictement interdite. La pression dans les bouteilles d'air comprimé ne doit pas être supérieure à la pression d'utilisation admise (pression de service). Le volume des bouteilles d'air est : de 6 à 12 litres pour les Benjamins, Minimes, Cadets et vétérans de 65 ans ou plus et de 10 à 18 litres pour les autres catégories et devront être à jour de TIV et de requalification. Les « culs de bouteille » doivent rester à leur place d'origine. **L'utilisation d'un air enrichi est absolument interdite (disqualification immédiate)**. Son utilisation entraînera la disqualification immédiate du plongeur concerné et ce, pour l'ensemble de la compétition. Le détendeur deux étages, Le manomètre et l'Octopus sont obligatoires. Le manomètre bouton est interdit.

**Maintien des bouteilles :** Les bouteilles de plongée doivent posséder un système permettant au plongeur de les porter sur le dos.

**Lestage :** Le lestage est libre.

Aucun gonflage n'est possible

## **EQUIPEMENTS OPTIONNELS :**

Gants-montre-cagoule-chaussons-bonnet de bain, combinaison de plongée ou de nage –shorty

Le club organisateur fournira un scaphandre aux arbitres de fond

L'ensemble du matériel de plongée devra avoir été rincé sous la douche avant de pénétrer sur les bassins.

## **Photos - Vidéo**

L'organisation ne mandate aucun photographe ni vidéaste lors de cette compétition, cependant des photos et/ou des vidéos pourront être prises au cours de l'évènement. Celles transmises gracieusement à l'organisation seront susceptibles d'être publiées sur le site web et la page Facebook Commission PSP 28 et le Subaquatique Dunois. Les participants, souhaitant faire valoir leur droit à l'image et s'opposant à la publication de celles sur lesquelles ils apparaissent, devront en informer l'organisateur le jour de la compétition, une annonce micro sera faite en ce sens par le speaker.

Les photographes ne pourront pas accéder à la zone des plots de départ, ni sous l'eau. Ils ne devront en aucun cas constituer une gêne au bon déroulement de la compétition, ni une éventuelle preuve en cas de litige.

# EPREUVES

Liste des épreuves :

- 100m COMBINE Femmes et Hommes
- 200m TRIAL Femmes et Hommes
- 50m EMERSION Femmes et Hommes
- 50m OCTOPUS MONO BOUTEILLE mixte
- 4x50m RELAIS TORPEDO mixte

PODIUMS :

Jeunes : Benjamins et Minimes

Espoirs : Cadets et Juniors

Sénoirs : Séniors et Master 1.

Masters : Master 2 et plus

Equipes

# DEROULEMENT

08H00 Accueil et IV

08h15 Installation des clubs

08h45 Briefing arbitres et Chefs d'équipe

09h00 100m Combiné

11h00 200m Trial

13h00 repas

14h00 50m Emersion d'un objet de 6kg

14h45 50m Octopus mono bouteille

15h00 4x50m relais

16h00 Podiums

Verre de l'amitié

Le déroulement de la journée est donné à titre indicatif,  
il peut évoluer en fonction des inscriptions et de la durée réelle des épreuves.

Le planning des séries concernant chaque épreuve sera diffusé aux chefs d'équipe PSP de chaque club participant par courrier électronique en amont de la rencontre, il sera également affiché au près du bassin. Le planning indiquera pour l'ensemble des séries de chaque épreuve :

- le nom de l'épreuve,
- le numéro de série,
- la liste des concurrents,
- le numéro de plot de départ.

## BASSIN

Les équipes pourront avoir accès aux bassins après :

- s'être déchaussées,
- avoir laissé leur tenue de ville dans les vestiaires,
- avoir rincé l'ensemble du matériel de plongée sous la douche.

Les clubs auront une zone dédiée où ils pourront se regrouper et entreposer leur équipement. Les équipements scaphandre devront être entreposés dans une zone dédiée afin de ne pas détériorer le sol et de ne pas déranger la circulation des personnes.

Le chef d'équipe PSP de chaque club sera garant de la propreté des lieux. La consommation de nourriture est interdite au bord du bassin.

## BENEVOLE

Il sera demandé à chaque club participant de venir accompagner d'arbitres (à minima 1 arbitre non-compétiteur pour 5 compétiteurs) afin d'aider aux différentes tâches d'arbitrage.

- Chronométrage (arbitre),
- Virage (arbitre),
- Fond (arbitre); un bloc équipé sera prêté aux arbitres de fond/
- Chambre d'appel (JF1) + (TIV),
- Starter (JF1),
- Chef chronométreur (JF1),
- Juge bureau des performances (JF1),
- Secrétaire (arbitre),
- Secrétaire affecté au logiciel (arbitre).

Chaque arbitre doit venir avec :

Son chrono; (avec pile de rechange)

Son stylo bille;

Sa tablette...

Ses PMT

Lien d'inscription individuelle des arbitres:

[Championnat Départemental PSP 28 - Google Forms](#)

<https://docs.google.com/forms/d/1ZlJpxT6o45xacTgIsoY6L0Cvwe2lne2mzrxt48kXewE/edit?ts=69445b40>

# **REGLEMENT**

Le jour de la rencontre, les compétiteurs devront être en mesure de pouvoir présenter les documents suivant (à défaut, ils ne pourront pas participer aux épreuves) :

Licence FFESSM de cette saison sportive,

CACI couvrant l'activité de la plongée sportive EN COMPETITION de moins d'un an, Brevet plongeur d'Or ou niveau 1 minimum FFESSM,

**Surclassement : les compétiteurs souhaitant concourir dans une catégorie supérieure devront disposer d'une autorisation au sur-classement sur le même certificat, Autorisation parentale de participation à la compétition pour les mineurs.**

## **EQUIPEMENT**

Tous les équipements individuels doivent être des produits manufacturés spécifiques à la plongée (à l'exception des maillots de bain) et ne doivent présenter aucune modification.

Équipements obligatoires :

Maillot de bain, Masque de plongée binoculaire, Bi-palmes, Détendeur deux étages avec octopus et manomètre, Bouteille de plongée de 6 à 18 litres suivant catégories.

Équipements optionnels :

Gants, montre, cagoule, combinaison de plongée, shorty.

## **SECURITE**

Il est interdit de courir et de chahuter autour du bassin ainsi que les déplacements avec palmes aux pieds sont interdits y compris en chambre d'appel mais autorisés derrière les plots de départ. Les plongeons sont interdits dans le bassin lors de l'échauffement.

Les apnées, lors des échauffements seront sous la responsabilité du référent du club.

Les mineurs compétiteurs seront sous la responsabilité des parents présents et dans le cas contraire sous la responsabilité du référent du club.

L'accès au bassin est uniquement autorisé aux juges; arbitres; compétiteurs; chefs d'équipe et entraîneurs des compétiteurs dans la série en cours.

## **HYGIENE**

La douche est obligatoire avant toute entrée dans l'eau. Le passage au pédiluve est obligatoire avant d'accéder aux bassins. Les toilettes sont à disposition dans les vestiaires.

L'ensemble du matériel utilisé pour la compétition devra être rincé sous les douches avant de les rentrer sur le bord du bassin.

## **ANTIDOPAGE**

La compétition sera déclarée au calendrier national des commissions PSP.

L'Agence Française de Lutte contre le Dopage est donc susceptible de faire des contrôles antidopage lors de la compétition.

Chaque compétiteur devra être muni durant la compétition d'une pièce d'identité avec photo pour prouver son identité en cas de contrôle anti-dopage.

## **REGLEMENTS DES EPREUVES**

*Lien du règlement des épreuves FFESSM en vigueur*

[drive.google.com](https://drive.google.com)

<https://drive.google.com/file/d/122mTpo8kUgOu4aYBti8j9P2bkJ5rtAzy/view?usp=sharing>

## **REGLEMENTS DES COMPETITIONS**

*Lien du règlement des compétitions FFESSM en vigueur :*

[https://drive.google.com/file/d/1W\\_WaHj6fa2MldXk9AcmKat2c8xEQb2q/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1W_WaHj6fa2MldXk9AcmKat2c8xEQb2q/view?usp=sharing)

[https://drive.google.com/file/d/1W\\_WaHj6fa2MldXk9AcmKat2c8xEQb2q/view](https://drive.google.com/file/d/1W_WaHj6fa2MldXk9AcmKat2c8xEQb2q/view)

# PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

### **Châteaudun le dimanche 8 février 2026**

## **Plongée Sportive en Piscine**

**En complément de la fiche Inscription - Club**

**AUTORISATION PARENTALE / DU RESPONSABLE LEGAL POUR L'INSCRIPTION À CETTE COMPÉTITION**

### Club en toute lettre :

Je soussigné(e), le représentant légal,

Mr/Mme Nom, Prénom

## Adresse

### Code postal, Ville

Autorise, l'enfant ou le majeur protégé

Nom, prénom

Date de naissance

A participer à la compétition de Plongée Sportive en Piscine qui se déroulera à Châteaudun le 8 février 2026, dans le cadre de son activité sportive de licencié(e) de la Fédération,

Attestation établie le  
Signature du/des parent(s) ou  
du représentant légal,  
précédée de la mention  
« lu et approuvé »

A

Signature de l'intéressé(e)  
précédée de la mention  
« lu et approuvé »